

Budget environnement, agriculture, énergie

Corinne Rufet

Le Président de la République lors de la deuxième Conférence Environnementale, a défini un objectif de transition énergétique très ambitieux, à savoir la réduction de la consommation d'énergie totale de la France de 50% à l'horizon 2030. Cet objectif, totalement cohérent avec ceux qui ont déjà été édictés dans les divers plans et schémas de planification et de programmation élaborés par la région depuis 2007, et tout particulièrement le SRCAE (Schéma Climat Air Energie), voté en 2012, nécessite donc un engagement fort de notre collectivité, dans la continuité, et le long terme. François Hollande a également annoncé la nécessité *de réhabiliter et isoler 500 000 logements par an d'ici 2017*, notamment car *«la rénovation thermique, est un gisement d'emplois considérable»*. Le rapport du GIEC ne fait que confirmer l'urgence d'agir en vue de limiter les conséquences du changement climatique pour les franciliens et de travailler à l'adaptation de nos politiques en ce sens.

Plus prosaïquement, les compétences de la région en matière d'environnement d'agriculture et d'énergie sont en train d'évoluer significativement:

- la loi de décentralisation en cours d'adoption a donné aux régions le « chef-de-filat » sur la transition énergétique et la biodiversité.
- La compétence planification des déchets a été déléguée à la région idf, seule région de France, par la loi grenelle 2.
- La région va prendre la gestion du FEADER dès 2014, avec toutes les incertitudes que cela amène sur les compensations et la capacité de la région à maîtriser financièrement le fond.
- la transition énergétique et écologique est un des 5 thèmes de contractualisation du prochain CPER (dans lequel il faudra par ailleurs réintégrer la question agricole sur proposition de JP Huchon).
- Dans le cadre de sa compétence développement économique, les régions vont devoir prendre toute leur part dans l'élaboration d'un schéma de l'économie circulaire, en cohérence avec les travaux menés par les Ecociliens (et le SRDEI), dont les premières mises en œuvre arrivent en 2014 (pass filières notamment) et les objectifs de la feuille de route du gouvernement.

Par ailleurs, l'Île de France va accueillir en 2015 la conférence mondiale pour le climat, où la région aura forcément un rôle de premier ordre dans l'organisation technique et des négociations politiques internationales. Il faut dès 2014 anticiper cet événement majeur.

Mon ambition pour le budget 2014 c'est donc bien d'engager les actions nécessaires pour répondre aux objectifs fixés tout en répondant à la situation de crise difficile que nous traversons actuellement. Utiliser le budget environnement, agriculture, énergie pour répondre tout à la fois aux enjeux du changement climatique et de la raréfaction des ressources fossiles qu'à la nécessaire mobilisation de la région pour soutenir le développement économique soutenable de nos territoires et ainsi favoriser le maintien et la création d'emplois pour tous les franciliens, durables et non délocalisables, voilà le but que je poursuis.

Un budget créateur d'emplois et d'activités

La politique régionale environnement, agriculture, énergie contribue au maintien et à la création d'emplois.

On estime que 766 000 personnes exercent une profession « verte » en Ile-de-France d'après l'INSEE.

Rénovation thermique et isolation des logements

- 1 million d'euros de subventions dans les énergies renouvelables permet 3 millions d'euros d'investissement (taux moyen d'aide: 30%) et contribue à la création de près de 20 emplois (ratio moyen 6,4 emplois pour 1 million d'investissements).
- 1 million d'euros de subventions pour l'isolation des logements contribue à la création de près de 26 emplois directs.

Agriculture et agro-alimentaire

Le secteur agricole et agro-alimentaire représente 170 000 emplois en Ile-de-France. On considère que le développement de filières locales de production, transformation et distribution est potentiellement créatrice de 12 000 emplois nets.

- Le Pass Filières est l'outil prioritaire pour soutenir la création de ces emplois.
- L'aide à l'installation de jeunes agriculteurs est également un outil de création d'emploi qui participe par ailleurs à la lutte contre la relégation dans les zones rurales ou périurbaines.

Emploi/insertion/mouvement associatif

- le dispositif Emploi d'Insertion en Environnement soutient de nombreux emplois : près de 450 postes d'insertion en 2012 pour 900 000 euros (soit 1 poste pour 2 000 euros), sachant qu'un poste permet d'insérer deux personnes par an, et que le taux de sortie positive est de plus de 60%.

Biodiversité

Les emplois liés directement à la préservation de la biodiversité sur le terrain représentent aujourd'hui 1 emploi sur 1000 en Ile-de-France, soit 5090 emplois. A cela, s'ajoutent 2355 emplois nationaux, soit un total de presque 7450 emplois.

Enfin, comme la protection de la biodiversité intervient de manière transversale dans différents domaines d'activité dont le BTP et les travaux publics avec la création des corridors écologiques, l'impact sur l'emploi dans ce secteur existe mais n'est pas chiffré par les observatoires.

Déchets

Dans le secteur des déchets le recyclage est l'activité la plus créatrice d'emplois.

Pour 100000 tonnes de déchets on crée:

- **31 ETP pour le tri des collectes sélectives**
- 3 ETP pour le compostage des déchets verts
- 3 ETP pour l'incinération
- 1 ETP pour l'enfouissement (ISDND)

Le secteur des déchets dans son ensemble c'est 17 600 emplois directs et on envisage que le développement massif du tri et du compostage, au détriment de l'enfouissement et l'incinération générera entre 5 et 8 000 emplois d'ici 2020, sur la base du PREDIF.

Le budget environnement, agriculture, énergie de 2014

En investissement le bleu propose :

- une très légère augmentation du budget en Autorisation de Programme (105,100 millions soit 300 000€ d'augmentation).
- Une baisse de 14 millions d'euros en Crédit de paiement.

La réalité est donc que la région Ile-de-France investira moins pour l'environnement en 2014 qu'en 2013.

En fonctionnement le bleu propose :

- Une diminution de 1,535 Millions d'euros en Autorisation d'engagement
- Une très légère augmentation de 442 000€ en Crédit de Paiement.

Malgré un budget en légère baisse l'objectif du budget environnement est notamment de mettre en œuvre les différents plans d'actions votés par notre assemblée régionale (SRCAE, SRCE, plan BIO, PREDMA, PREDEC et PREDD).

Un secteur environnement, agriculture, énergie bien géré

Il est important de rappeler que le secteur environnement, agriculture et énergie est particulièrement bien géré et consomme bien ses crédits. Pour rationaliser sont action nous avons entrepris depuis quelques années les actions suivantes :

En investissement :

- **réviser et mieux critérisé en 2010 du dispositif d'aides aux particuliers** pour l'installation d'énergies renouvelables. Ainsi nous avons pu maîtriser l'envolée des subventions avec des effets d'aubaine
- **Révisé le contrat avec le SIAAP** a permis d'économiser plus de 45 millions d'euros sur 2 ans.
- fait preuve d'une grande **prudence sur l'investissement de la Région dans les projets des grands lacs de Seine**
- Mis en œuvre d'un **Plan Pluriannuel d'Investissement et d'Entretien avec l'AEV** qui a permis d'éviter une envolée non maîtrisée des dépenses, et de mieux appréhender les impacts des décisions d'acquisitions pour l'avenir.

En fonctionnement :

- Révision en 2010 du dispositif de soutien aux agendas 21 locaux (contrôle d'une dépense qui dérapait). Ce même dispositif se terminera à mon initiative fin 2014 pour libérer des marges de manœuvre ailleurs (*soutien au secteur association et éducation à l'environnement*).

Par ailleurs, **des sources de financement externes ont régulièrement été recherchées :**

- Une **convention avec l'ADEME qui subventionne à hauteur de 2 millions d'euros** par an la politique régionale en matière de prévention des déchets
- aide au maintien de l'agriculture biologique qui permette de bénéficier de cofinancements européens 160 000 €
- cofinancements européens des travaux liés au plan régional pour le climat dans le cadre du programme C-Change (450 000€)
- subventions de l'agence de l'eau (410 000€ depuis 2011)

Au total les sources de financement externe ont permis d'apporter plus de 7 millions d'euros sur trois ans.

Cet effort a été combiné à la recherche d'autres sources de financement des politiques environnementales pour avoir un effet de levier plus fort qu'avec les subventions. C'est cette logique qui a notamment conduit à la création de la SEM ENERGIES POSIT'IF.

Le secteur environnement agriculture et énergie a fait, plus que d'autres secteur, de véritables efforts pour faire des économies sans impacter fortement l'impact des politiques publiques environnementales, agricoles et énergétiques de la Région.

Le tableau ci-dessous permet de mettre en perspective l'évolution du budget (à périmètre constant).

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
AP + AE en M€	127,102	138,042	140	143,763	141,322	147,735	149,622	138,239	141,495	140,26
CPI + CPF en M€	132,158	136,876	123,336	121,802	117,943	118,836	112,98	110	113,26	100,11

Les priorités

Pour constituer ce budget nous avons, malgré le cadrage budgétaire contraint, suivi les priorités suivantes :

1. **ne pas se désengager du secteur associatif** en difficulté pour maintenir les emplois de son secteur.
2. Faire monter en puissance la politique **de réduction des déchets** favorisant le développement d'emploi locaux, pérennes et non délocalisables.
3. Soutenir l'**agriculture périurbaine**, les productions en difficulté, la création et le maintien **des filières de transformation agroalimentaire**
4. Engager concrètement les actions liées au SRCAE (**plan méthanisation, réseau de chaleur**) et la rénovation énergétique grâce notamment à la création du guichet unique ADEME/ANAH/région pour la **rénovation thermique des logements**.

En investissement

Déchets : cette politique relève d'une compétence transférée à la région ile de France ; nous sommes donc ici au cœur de notre mission. **Nous passons de 5,153 à 10,500 millions**. Cela permettra le renforcement de l'intervention régionale sur le soutien aux projets d'installation réemploi et de recyclage et la mise en place d'une stratégie en matière d'économie circulaire sur les déchets du BTP. Ces investissements sont par ailleurs créateurs d'emplois peu qualifiés qui permettent un premier accès à l'emploi à des personnes très défavorisées.

Conseil régional

57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP

Tél. : 01 53 85 53 85

Energie : Conformément au SRCAE, la région Ile de France s'est engagée dans le soutien à la construction de réseau de chaleur. En février 2014 le plan Méthanisation, premier axe d'une action en faveur de l'économie circulaire sera présenté en CR. Il est donc indispensable de doter à la hauteur des enjeux ce dispositif très attendu des investisseurs et des pouvoirs publics, qui fera par ailleurs l'objet d'un cofinancement avec l'ADEME.

Enfin, en novembre dernier l'assemblée régionale le nouveau dispositif de Guichet unique ADEME/ANAH/Région pour le soutien à la rénovation énergétique à l'isolation des logements. Il y a nécessité de dimensionner correctement ce nouveau dispositif. **C'est pour cette raison que le budget en investissement passe de 44,800 millions à 45,990.**

En fonctionnement

Déchets : **En passant de 3,609 millions à 3,694** nous pourrons conduire la politique de prévention des déchets (*exemple : réemploi, compostage de proximité, gaspillage alimentaire*). Ce sont comme déjà expliqué plus haut les actions les plus créatrices d'emplois de mon secteur.

Les actions servent par ailleurs beaucoup à l'exemplarité de la région, politique récemment reprise dans la notation VIGEO.

Secteur associatif :

Entre 2011 et 2012 c'est près de 480 000 personnes (enfants et adultes) qui ont été directement touchées par les actions financées par la Région dans le cadre de sa politique de soutien à l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Le secteur associatif est depuis 3 ans en très grande difficulté, particulièrement dans ce secteur, et soutenir l'emploi associatif c'est avant tout soutenir ces acteurs de terrain. Une refonte des dispositifs d'aides aux associations a été validée au CR de novembre. Les attentes sont fortes et les besoins réel, il est impossible de décevoir les attentes dans cette période difficile pour ces acteurs. **Ainsi malgré le contexte budgétaire contraint nous avons limité la baisse et maintenons le soutien aux associations de l'environnement autour de 1,9 millions d'euros.**

Agriculture :

Il n'y a plus d'abattoir en Ile-de-France, les structures de transformation diminuent, l'agro-alimentaire n'est plus présent dans notre région alors même que nous avons le plus fort potentiel de consommateur. A l'heure du manger sain et local, à la veille de la révision du plan bio dont les premiers résultats commencent enfin à voir le jour, et alors que la demande des franciliens pour que cette agriculture de proximité se développe, la région ne souhaite pas se désengager. **Ainsi le budget en fonctionnement augmentera en moyenne de 225 000€ en AE et en AP. Ainsi en AE nous passerons de 6,632 millions à 6,835 de même et en AP nous passerons de 4,2 millions à 4,450.**

Les diminutions

Dans le cadre budgétaire contraint où nous sommes, nous proposons donc une concentration de nos moyens sur ces priorités et donc de réduire sur d'autres axes.

Ainsi, il est proposé :

- De **réduire de moitié l'action agendas 21 locaux** pour 2014 et de ne pas la reconduire en 2015. Suivant cette logique cette action a même été ralentie dès fin 2013 (*économie 550 000€ en AE*)
- de **stopper les appels à projets « qualité de l'air »** qui ne semblaient plus prioritaires (*économie de 180 000€ en AE*)
- de **réduire le soutien aux Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**, seuls les engagements en cours sont respectés, (*économies de 130 000€ en AE*)
- de **réduire le soutien à la politique de dépollution des eaux pluviale** (*économies de 8,5 millions en AP*). *Le souhait est simple pousser le développement de politiques de prévention pour éviter la pollution des eaux en amont, c'est-à-dire avec la réduction de l'usage des pesticides et fertilisants étant nettement plus efficace et moins couteux.*

Les organismes associés

Un suivi rigoureux des organismes associés – le déménagement à Pantin

Le financement des organismes associés de l'environnement représente plus de la moitié du budget de fonctionnement (55% en 2013).

L'évolution de ces budgets de fonctionnement est très contrôlée depuis l'année 2010, a baissé pour plusieurs d'entre eux depuis 2009, et se stabilise – les organismes les plus récents ayant atteint une vitesse de croisière. Ainsi :

- Le budget accordé à l'ARENE est en 2013 inférieur de 5% à celui de 2009,
- celui de Natureparif inférieur de 8% par rapport à 2009,
- celui de l'AEV égal au budget accordé en 2009, après avoir même baissé de 2010 à 2012

Leur regroupement géographique à la cité régionale de l'environnement à Pantin devrait permettre à terme des économies via la mutualisation de charges. Des calculs prévisionnels jusque 2016 ont été réalisés pour évaluer l'impact global et par organisme de la création du GIP « cité régionale de l'environnement ». On sait que 2014 et probablement 2015 seront des années qui seront plus coûteuses pour les OA, avec pour objectif que 2016 soit la première année de gains financiers grâce aux mutualisations. La comparaison par rapport à une situation 2013 actualisée (hypothèses sur l'évolution des loyers et des charges) met en évidence des économies globales (*de l'ordre de 250 000 euros pour l'instant*) à partir de 2016. **L'emménagement à Pantin** occasionnera en effet en 2014 des frais spécifiques notamment liés aux négociations pour interrompre les baux actuels, à la remise en état des locaux, au déménagement. Il y aura des superpositions de charges, locatives, entre les anciens et nouveaux locaux. Ceci nécessitera **donc un budget exceptionnel en 2014**.

Par ailleurs, j'ai souhaité, en cohérence avec les discussions avec l'exécutif qui semblent avoir fait consensus, agir pour valoriser et optimiser le travail de ces OA, notamment en encourageant fortement les synergies avec l'administration régionale. Il apparaît que les OA de l'environnement ont déjà largement pris leur part, contrairement à d'autres secteurs, dans la maîtrise de leurs budgets et la réorientation de leurs actions sur la région. Il me paraîtrait injuste de diminuer encore leurs moyens alors que leurs actions sont reconnues et qu'elle entraîne le risque de désengagement des autres financeurs. Cependant dans le cadre contraint qui est le mien les arbitrages suivants ont été rendus :

	BP 2012	BP 2013	Ecart 2012/2013	<u>Ecart</u> <u>2013/2014</u>	Fonctionnement OA 2014	Cout déménagement	Dotation finale
ARENE	3,90	3,75	-4%	<u>-3%</u>	3,65	231 000,00 €	3,88
AEV	9,61	10,52	9%	<u>-3%</u>	10,15	451 000,00 €	10,60
CERVIA	2,04	2,04	0%	<u>-5%</u>	1,94		1,94
Natureparif	2,30	2,20	-5%	<u>-5%</u>	2,10	97 000,00 €	2,20
ORDIF	0,90	0,90	0%	<u>-2%</u>	0,88	44 000,00 €	0,93
Bruitparif	1,00	0,95	-5%	<u>0%</u>	0,95	146 000,00 €	1,10
Airparif	0,87	0,87	0%	<u>-2%</u>	0,85	-	0,85
Total	20,62	21,22	-1%	<u>-3%</u>	20,51	969 000,00	21,48